

AVIS DE FERMETURE TEMPORAIRE

(A déposer au Greffe municipal au moins 10 jours à l'avance)

Etablissement public :													
En application établissement :	n de	l'article	49	LADB,	le/la	soussigné	e/e in	forme	de	la	fermeture	de	son
	du				aı	1				in	clus		
	du	du au								inclus			
	du				aı	1				in	clus		
Motifs:													
Romanel s/Lausanne, le													
Conie nour info	ormati	ion aux d	ivers	cafés-re	staurai	nts locaux							
Copie pour information aux divers cafés-restaurants locaux.													

□ Veuillez m'adresser une nouvelle réserve de formulaires (mettre une "x" si nécessaire)